



SCOT

Le Schéma de Cohérence Territoriale, ou SCOT, identifie les grands principes de développement dans les domaines des déplacements, du commerce et de l'économie, des infrastructures et de l'environnement. Les orientations générales de ce schéma sont ensuite déclinées dans les documents qui les précisent et les planifient.

PDU

Le Plan Déplacements Urbains, ou PDU, fixe le cap pour améliorer les déplacements : donner plus de place aux piétons et cyclistes, améliorer l'attractivité des services de transport et développer d'autres façons de se déplacer, plus économes en énergie et moins polluantes, comme le covoiturage par exemple.



PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial, ou PCAET, affirme la volonté du territoire et les actions à mener pour lutter contre le changement climatique et la bonne qualité de l'air : réduire les consommations d'énergies, développer les énergies renouvelables locales et adapter le territoire aux besoins de demain.



PLU_M

Le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, ou PLU_M, prévoit les règles générales d'utilisation du sol lors de la délivrance d'un permis de construire ou d'une autorisation d'urbanisme : déterminer la hauteur des constructions et veiller au respect des règles architecturales.



PLH

Le Programme Local de l'Habitat, ou PLH, détermine les orientations de l'habitat pour que chacun trouve un logement adapté à ses besoins, ses ressources et ses envies : choisir la zone de construction, faire évoluer le logement si la famille s'agrandit, permettre l'achat à plusieurs.

Quelle place accorder à la voiture en ville ? Comment rendre plus attractifs les commerces du centre-ville ? Comment limiter l'étalement urbain ? Telles sont les questions auxquelles les élus locaux doivent répondre dans les documents qui planifient les grandes orientations du projet métropolitain. Chacun d'entre nous peut contribuer à la construction d'un territoire plus adapté aux besoins et aux enjeux pour le développement de notre territoire ces 20 prochaines années.

Le Schéma de Cohérence territoriale, ou SCOT fixe ce cap et identifie les grands principes de ce développement dans les domaines des déplacements, du commerce et de l'économie, des infrastructures et de l'environnement.

Les orientations générales de ce schéma sont ensuite déclinées dans les documents qui les précisent et les planifient : le Plan Local de l'Habitat (ou PLH), le Plan de Déplacements Urbains (ou PDU), le Plan Climat Air Energie Territorial (ou PCAET), le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (ou PLUM).

